

éditorial

éditorial

par Roland Delon,
Directeur de la Rédaction

Le devenir du métier de gestionnaire

C'est le titre retenu par les IGAENR dans un chapitre de leur dernier rapport sur les EPLE, rapport dont nous proposons une synthèse dans ce numéro. Les missions de gestionnaire d'établissement, telles que définies à l'article R. 421-13 du Code de l'Éducation se trouvent quelquefois significativement amputées dans la réalité quotidienne, observent les inspecteurs. Ces missions, sensiblement amoindries, relèvent notamment de la gestion matérielle et de l'organisation du travail des ATTEE « devant la pratique de plus en plus développée de reprise en gestion directe par les collectivités territoriales de la viabilisation, des contrats d'entretien voire de la restauration qui s'accompagne d'une forte incitation à passer par leurs groupements de commandes... ce qui contribue à vider le métier de gestionnaire d'une partie de sa substance » nous précise le rapport.

Par ailleurs « quelques collectivités ont affecté des techniciens auprès des établissements, cet encadrement intermédiaire peut se voir confier jusqu'à l'évaluation des ATTEE... qui peuvent alors considérer qu'ils n'ont de compte à rendre qu'à leur employeur... Ce qui pose la question de l'autorité fonctionnelle de l'adjoint gestionnaire » rajoutent-ils.

On assiste donc, notamment dans les collèges, à un rétrécissement de la fonction de gestionnaire. Cette évolution semble irréversible puisque les rapporteurs, en conclusion, invitent le ministère à réfléchir à l'évolution d'un métier dans lequel les personnels doivent trouver des perspectives d'avenir et de carrière.

Mais comment ce métier peut-il évoluer ?

Si le gestionnaire devient un moindre acteur de la gestion financière avec des budgets en peau de chagrin, un moindre acteur de la gestion matérielle avec l'emprise de la collectivité, un moindre acteur de la gestion des ATTEE

avec la tutelle de leur employeur, il faut, en sortant par le haut, qu'il devienne un contrôleur de gestion.

Les concepts d'évaluation, de performance, de résultat sont loin d'être la préoccupation de l'action publique en France. Alors que le premier commerçant installé peut indiquer quel est le chiffre d'affaires de chaque mètre carré de son étal, un gestionnaire n'est pas toujours capable de préciser quel est le coût global (toutes charges comprises) du repas qu'il sert au restaurant scolaire, un département ne sait pas à combien lui revient un collégien, un recteur n'a aucune idée de ce qu'a coûté la réforme STI 2D à la Nation. À l'heure des « big data », des énormes bases de données interconnectables et malgré la D.E.P.P (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) du ministère, on est loin d'exploiter la masse des informations disponibles.

À la modeste échelle d'un établissement, le gestionnaire pourrait avoir vocation à collationner toutes sortes d'informations financières (coûts immobiliers, d'immobilisations, d'équipements, de fonctionnement...), à recenser des données managériales sur le principal poste de dépense que sont les charges de personnel (saluons ici les collègues novateurs qui ont mis en place les premiers bilans sociaux de leur établissement), à calculer exhaustivement les prix de revient de l'enseignement et de l'action éducative.

Ces missions permettraient ainsi d'arriver à une connaissance fine et transparente de l'activité de la structure, d'informer objectivement son conseil d'administration, d'argumenter rationnellement auprès des autorités de contrôle.

Et quel meilleur moyen pour maîtriser la dépense publique que d'en connaître son véritable montant.